



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire,
Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-775

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-775 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURAL NUMERO 2004-511

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-775 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 20^e jour de juillet 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint,

Simon Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 20 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de juillet 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy